

RAPPORT ANNUEL SUR LES ACTIVITÉS DE L'ECRI

couvrant la période
du 1er janvier au 31 décembre 2013

Visitez notre site :
www.coe.int/ecri

Secrétariat de l'ECRI
Direction Générale II - Démocratie
Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 90 21 46 62
Fax : +33 (0)3 88 41 39 87

Strasbourg, juillet 2014

Préface-----	5
Principales tendances-----	7
Activités de l'ECRI en 2013	
1) Approche pays-par-pays -----	17
2) Travaux sur des thèmes généraux-----	19
3) Relations avec la société civile-----	19
4) Coopération avec les organes nationaux spécialisés dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale -----	20
5) Autres activités -----	21
Coopération avec les instances concernées du Conseil de l'Europe et avec les autres organisations internationales-----	23
Annexes	
- Composition de l'ECRI -----	29
- Secrétariat de l'ECRI -----	37
- Réunions tenues par l'ECRI en 2013 -----	39
- Liste des publications-----	41

Préface

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) est un mécanisme qui a été établi par le premier Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe. La décision de créer l'ECRI est contenue dans la Déclaration de Vienne, adoptée le 9 octobre 1993 par le premier Sommet. Le 13 juin 2002, le Comité des Ministres a adopté un statut autonome pour l'ECRI et a ainsi consolidé son rôle d'instance indépendante de monitoring dans le domaine des droits de l'homme spécialisée dans les questions relatives au racisme et à l'intolérance.

La tâche de l'ECRI est de combattre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance au niveau de la grande Europe et sous l'angle de la protection des Droits de l'Homme. L'action de l'ECRI couvre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la violence, les discriminations et les préjugés auxquels sont confrontés des personnes ou groupes de personnes, notamment au motif de la « race », la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique.

Les membres de l'ECRI sont désignés sur la base de leurs connaissances approfondies dans le domaine de la lutte contre l'intolérance. Les membres doivent avoir une autorité morale et une expertise reconnue dans le traitement des questions relatives au racisme, à la xénophobie, à l'antisémitisme et à l'intolérance. Les membres siègent à titre individuel, sont indépendants et impartiaux dans l'exercice de leur mandat, et ne reçoivent aucune instruction de leur gouvernement.

Les activités statutaires de l'ECRI sont : le monitoring pays-par-pays ; les travaux sur des thèmes généraux ; les activités en lien avec la société civile. La stratégie appliquée par l'ECRI pour le renforcement en continu de son action est de procéder étape par étape, à savoir de partir de l'acquis de ses travaux, en l'évaluant, en le consolidant et en l'amplifiant.

Principales tendances

Introduction

1. Chaque année, en guise d'introduction à son rapport annuel, l'ECRI expose les grandes tendances en matière de racisme, de discrimination raciale¹, de xénophobie, d'antisémitisme et d'intolérance en Europe, l'objectif étant de présenter le contexte dans lequel elle devra continuer à travailler et renforcer son action dans l'avenir. Les caractéristiques détaillées et l'ampleur de ces tendances, observées dans le cadre des diverses activités de l'ECRI, varient d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre. Elles sont néanmoins suffisamment importantes pour être mentionnées.

Montée des partis agressifs nationalistes, populistes et xénophobes et néo-nazis

2. Dans certains pays membres du Conseil de l'Europe, l'audience des partis agressifs nationalistes, populistes et xénophobes ne cesse de s'élargir. Ces partis sont représentés aux parlements et font même partie de coalitions gouvernementales. Dans le contexte de l'UE, le Président de la Commission européenne a notamment mis en garde contre le nationalisme, la xénophobie et le racisme en prévision des élections européennes de 2014 qui devraient se traduire par une progression des forces d'extrême droite. L'ECRI s'inquiète de l'effet globalement négatif que cette nouvelle dynamique aura sur le climat politique sur l'ensemble du continent européen.

¹ La Recommandation de politique générale no 7 de l'ECRI définit le racisme comme la croyance qu'un motif tel que la « race », la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique justifie le mépris envers une personne ou un groupe de personnes ou l'idée de supériorité d'une personne ou d'un groupe de personnes. Elle définit la discrimination raciale comme toute différence de traitement fondée sur un motif tel que la « race », la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique, qui manque de justification objective et raisonnable.

3. En 2013, d'importantes mesures ont été prises pour démanteler l'un des partis néo-nazis les plus tristement connus d'Europe. L'ECRI relève que le financement public des partis politiques peut désormais être suspendu dans quelques pays, dans certaines conditions. Dans sa Recommandation de politique générale n° 7 sur la législation nationale pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale, elle invite les Etats non seulement à supprimer le financement public des organisations qui promeuvent le racisme mais aussi à prévoir la possibilité de dissoudre ces organisations. Elle précise que des mesures opportunes devraient être prises contre ces partis pour éviter une intensification des activités criminelles et la nécessité de mesures répressives renforcées.

Crise économique

4. Certains pays entrent dans leur cinquième année de récession, ce qui emporte, comme indiqué ci-dessus, une conséquence préoccupante : la montée de partis nationalistes, populistes profondément hostiles à la diversité ethnique, religieuse et culturelle. Cela étant, la crise a aussi eu pour effet de durcir les forces modérées. Il y a eu des tentatives soutenues de faire rejeter sur les immigrés la responsabilité des pertes d'emploi. Les non-ressortissants ont été accusés d'abuser des services sociaux et des services de protection sociale. Les politiques, toutes tendances confondues, ont propagé l'hostilité, à la limite du discours de haine, envers les citoyens de certains pays de l'UE, anticipant une immigration de grande ampleur à la suite de la levée en 2014 des mesures d'encadrement du marché de l'emploi ; des propos provocateurs ont porté sur l'infiltration de bandes criminelles et les vagues d'activités illégales. Des campagnes agressives ont été organisées pour pousser les migrants en situation irrégulière à partir sans que les implications plus larges de telles actions soient envisagées. L'ECRI estime qu'il faut faire davantage pour projeter l'image positive d'une société plurielle et mieux en expliquer les avantages.

Migrants et les demandeurs d'asile

5. L'année 2013 a de nouveau été marquée par la tragédie. A preuve les migrants et les demandeurs d'asile fuyant la pauvreté et les conflits qui ont péri en mer. En octobre, une embarcation transportant plus de 500 personnes a sombré au large de la côte méditerranéenne et 360 migrants environ se sont noyés. Quelques jours plus tard seulement, un nouveau naufrage coûtait la vie à 34 personnes. Plus tôt dans l'année, le Pape François, qui s'était rendu à Lampedusa – première visite officielle du souverain pontife – avait déploré la « mondialisation de l'indifférence » au sort des migrants. L'ECRI note avec intérêt que l'approche sécuritaire de l'immigration a commencé à évoluer dans certains pays ; des chefs de gouvernement ont remis en cause la criminalisation de l'immigration irrégulière. Le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a déclaré que la criminalisation des migrants en situation irrégulière était extrêmement dommageable et que les pays qui avaient adopté des dispositions de droit pénal relatives à l'entrée et au séjour irréguliers d'étrangers devaient s'employer à dépénaliser ces infractions. L'ECRI est favorable à cette approche. Elle considère en outre que les Etats devraient veiller à ce que toutes les personnes qui se trouvent sur leur territoire puissent avoir accès aux droits fondamentaux de l'homme indépendamment de leur statut d'immigration. Des mécanismes devraient aussi être mis en place pour que les immigrés en situation irrégulière puissent signaler les abus librement.

6. Certains pays ont pris des mesures radicales (y compris en érigeant des barrières aux frontières) pour empêcher les migrants d'entrer sur leur territoire, au risque de contrevenir aux obligations qui leur incombent en vertu de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. D'autres formes de renvois, souvent en mer, ont été pratiquées en 2013 en violation possible du principe de non-refoulement. Les politiques d'asile de certains pays sont devenues plus restrictives. Les réfugiés ont été la cible de campagnes de haine et la grande majorité des pays européens ne se sont absolument pas montrés à la hauteur du défi que représentait l'afflux sans précédent de réfugiés en provenance de Syrie.

Rôle des instances locales/fédérées et des organes spécialisés

7. Les autorités locales/fédérées sont invitées à jouer un rôle de plus en plus important dans la lutte contre le racisme et la discrimination. Si l'ECRI y voit une évolution naturelle, elle tient aussi à souligner la nécessité d'une coordination au niveau de l'administration centrale et de plans nationaux d'action. Le séminaire qu'elle tiendra en 2014 avec les organes nationaux spécialisés (autorités indépendantes expressément chargées de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale) aura pour thème la coopération avec les pouvoirs locaux.

8. L'ECRI note que l'indépendance et l'efficacité des organes spécialisés dans l'égalité et les droits de l'homme sont menacées par les coupes budgétaires et les fusions forcées. L'indépendance, de droit et de fait, est une caractéristique essentielle des organes nationaux spécialisés. Des problèmes de manque d'indépendance ont été relevés dans un certain nombre de rapports de monitoring de l'ECRI. L'efficacité est la capacité des organes nationaux spécialisés de s'acquitter de l'ensemble de leurs fonctions et d'exercer leurs compétences de manière à obtenir des résultats et à réaliser pleinement leur potentiel. L'insuffisance des ressources financières est devenue un problème important pour l'efficacité de ces organes, en particulier dans le contexte actuel d'extension et de fusion de mandats.

Discours de haine

9. L'ECRI relève que le discours de haine demeure un problème majeur. Elle consacrera une partie de son cinquième cycle de monitoring à l'examen approfondi des mesures prises par les Etats membres pour venir à bout de ce discours, y compris pour ce qui est des formes d'expression qui devraient être érigées en infraction pénale, mais aussi des discours intolérants et provocateurs qui visent des groupes vulnérables, comme les Roms, les migrants, les Musulmans, les réfugiés et les demandeurs d'asile.

10. Dans ses rapports par pays, l'ECRI a encouragé les Etats à être plus fermes en termes de poursuites d'infractions commises par l'internet et à favoriser des mesures d'autorégulation du secteur de l'internet, comme des services d'assistance téléphonique et des codes de déontologie antiracistes. Il a été pris note de certaines initiatives de qualité pour mettre en place des mécanismes permettant de signaler les abus, d'interdire les commentaires anonymes et de contrôler les pages web. L'ECRI suivra de près les développements dans l'affaire Delfi c. Estonie (requête n° 64569/09), portée devant la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme. Elle tient aussi à mettre en évidence la responsabilité des dirigeants politiques et l'importance de renforcer la capacité de riposte de la société civile. Il conviendrait aussi de favoriser l'application des dispositions de droit civil et administratif contre la discrimination et le harcèlement.

11. La lutte contre le racisme soulève aussi le problème du traitement des symboles ayant une connotation raciste cachée, des propos indélicats et des comportements ignorants. L'ECRI pense qu'adopter une attitude excessivement formaliste risque de produire des effets contraires à ceux attendus et d'être contre-productif. Il devient donc essentiel d'axer la réponse sur les problèmes de fond et de transmettre un message de tolérance fort. Quoi qu'il en soit, la banalisation du racisme ne saurait être acceptée.

Violence raciste

12. D'importants incidents de violence raciste ont continué de se produire en 2013. Un Etat membre a été le théâtre d'émeutes et de pogroms de représailles à la suite du meurtre d'un résident local par un immigré. Des descentes massives de police au cours desquelles des immigrés ont été encerclés et arrêtés en masse ont amplifié les conflits interethniques. Dans un autre Etat membre, le meurtre brutal en public d'un jeune soldat par deux convertis à l'Islam a suscité, dans le pays, des réactions hostiles aux Musulmans dont certains ont été agressés. Des mosquées ont été incendiées et une école islamique a été détruite. Dans des situations aussi difficiles, des

mesures rapides et efficaces sont naturellement préconisées pour éviter l'escalade ; parallèlement, les autorités devraient veiller à ne pas alimenter la spirale de la violence.

13. L'ECRI a aussi constaté que la police ne s'acquittait pas toujours de ses obligations dans le plein respect des droits de l'homme et de la prééminence du droit, ce qui a alimenté la xénophobie. Elle s'inquiète des brigades non officielles de « contrôle de l'immigration » qui opèrent dans un certain nombre de pays, répandant la peur et commettant parfois, en toute impunité, des actes graves de violence.

14. Le cinquième cycle de monitoring par pays de l'ECRI sera aussi axé sur la violence raciste, homophobe et transphobe et sur la réaction des autorités face à ces phénomènes.

Racisme contre les Roms, d'autres minorités historiques et les noirs

15. Il ressort des rapports par pays de l'ECRI que les Roms demeurent victimes de racisme, de discrimination et d'exclusion sociale. De nombreux Roms se dirigeant vers l'ouest sont refoulés. Des personnalités publiques, toutes tendances politiques confondues, ont fait preuve d'alarmisme, craignant que les tensions entre la population locale et les immigrés roms ne dégénèrent en émeutes.

16. L'évaluation que la Commission européenne a faite des stratégies nationales d'intégration des Roms montre que les Etats membres de l'UE s'efforcent d'intégrer les Roms, ce qui est considéré comme un impératif à la fois moral et économique. D'autres Etats membres du Conseil de l'Europe non membres de l'UE ont déployé des efforts analogues. Il est cependant clair qu'il reste beaucoup à faire au niveau national. La plupart des Etats n'ont par exemple pas alloué suffisamment de ressources budgétaires à l'inclusion des Roms ni associé comme il convient les collectivités territoriales. Les efforts doivent maintenant porter sur la mise en œuvre sur la base de plans d'action concrets. L'ECRI traitera les politiques

d'intégration des immigrés et des minorités historiques au cours de son cinquième cycle de monitoring.

17. L'ECRI a aussi relevé une persistance ou un regain de racisme contre d'autres minorités historiques ainsi qu'un racisme contre les noirs.

Discrimination et intolérance religieuses

18. L'intolérance et les préjugés envers les minorités religieuses persistent dans toute l'Europe. Des incidents antisémites ont continué de se produire dans un certain nombre de pays en 2013. Le radicalisme islamiste continue de poser des problèmes ; Il ne devrait toutefois pas servir de prétexte à l'islamophobie. Dans ses rapports par pays, l'ECRI rend compte de la discrimination dont sont victimes les Musulmans, y compris les femmes qui portent le foulard, dans la vie quotidienne. Elle invite instamment les Etats membres à s'inspirer de sa Recommandation de politique générale n° 5 sur la lutte contre l'intolérance et les discriminations envers les musulmans et de sa Recommandation de politique générale n° 9 sur la lutte contre l'antisémitisme.

Commémoration fasciste, banalisation grossière et débat sur le génocide

19. L'ECRI s'inquiète de la persistance, dans un certain nombre de pays, d'une nostalgie fasciste pour la seconde guerre mondiale, comme en témoignent les commémorations de la Waffen SS, les cérémonies à la mémoire des nazis, la réhabilitation des criminels de guerre et la réécriture de l'histoire sous un jour plus favorable. Ces actes servent à justifier et à perpétuer l'intolérance ethnique et religieuse.

20. L'ECRI relève que dans l'arrêt *Perinçek c. Suisse* (requête n° 27510/08), qui n'est pas définitif, la Cour européenne des droits de l'homme considère qu'il y a eu violation de l'article 10 (liberté d'expression) concernant la condamnation pénale du requérant qui avait publiquement remis en cause l'existence du

génocide arménien. L'ECRI suivra de près toute nouvelle évolution dans cette affaire.

Racisme dans le sport

21. Des débordements racistes ont continué d'être signalés lors de manifestations sportives en 2013. Des matches de football ont été entachés par des slogans antisémites et des cris imitant le singe. L'ECRI se félicite des mesures prises par l'UEFA et la FIFA ; des procédures disciplinaires ont été engagées contre les clubs en raison du comportement raciste de leurs supporters ; certains joueurs ont été suspendus jusqu'à 10 matches pour avoir eu des mots ou des gestes racistes ; une campagne intitulée « Non au racisme » a été lancée ; y participent certains joueurs célèbres. Les fédérations nationales de football ont aussi infligé des amendes à des clubs pour comportement raciste et homophobe de leurs supporters, mais le montant de ces amendes est souvent dérisoire. L'ECRI juge le racisme dans le sport particulièrement infâme, car il va à l'encontre de la notion de fair-play.

LGBT

22. L'ECRI a commencé à rendre compte de cas de discours de haine et de violence envers des personnes LGBT à l'occasion de son cinquième cycle de monitoring par pays qui a débuté en 2013. Les politiques de lutte contre la discrimination et l'intolérance à l'égard de ces groupes seront aussi examinées dans le cadre des questions concernant spécifiquement chaque pays.

Convention européenne des droits de l'homme

23. Le Protocole n° 12, qui complète la Convention européenne des droits de l'homme en interdisant, d'une façon générale, la discrimination n'a à ce jour été ratifié que par 18 des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. L'ECRI continuera d'en recommander la ratification dans le cadre de ses travaux de monitoring par pays. Elle s'inquiète aussi du non-respect d'arrêts essentiels de la CEDH portant sur des questions relevant de son mandat.

24. L'ECRI note avec satisfaction que ses normes et ses constatations relatives aux pays continuent d'être mentionnées par la Cour européenne des droits de l'homme dans ses arrêts. En 2013, la Cour a cité ses travaux dans les arrêts suivants : Horváth et Kiss c. Hongrie (requête n° 11146/11), 29 janvier 2013 ; Vona c. Hongrie (requête n° 35943/10), 9 juillet 2013 et M.A. c. Chypre (requête n° 41872/10), 23 juillet 2013.

Activités de l'ECRI en 2013

1. L'approche par pays

1. Le premier volet des activités statutaires de l'ECRI est constitué par ses travaux de monitoring par pays. L'ECRI examine de près la situation dans chacun des Etats membres du Conseil de l'Europe et formule des suggestions et des propositions afin de remédier aux problèmes identifiés, l'objectif étant de recommander des solutions utiles et fondées à même d'aider les gouvernements à prendre des mesures concrètes et pragmatiques pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance.

2. Les rapports établis par l'ECRI sont d'abord transmis sous forme de projets de textes aux Etats membres concernés et font l'objet d'un dialogue confidentiel. Le contenu du rapport est revu à la lumière des observations formulées par les autorités du pays. Le rapport est ensuite adopté dans sa forme définitive et transmis au gouvernement de l'Etat membre concerné, par l'intermédiaire du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

3. L'approche par pays de l'ECRI concerne l'ensemble des Etats membres du Conseil de l'Europe, sur un pied d'égalité. Les rapports du premier cycle ont été achevés à la fin de 1998. De janvier 1999 à la fin décembre 2002, l'ECRI a effectué le deuxième cycle de ses travaux par pays. De janvier 2003 à la fin décembre 2007, elle a effectué le troisième cycle. Elle a débuté son quatrième cycle en 2008. Ce cycle diffère des précédents en ce sens qu'il a introduit un mécanisme de suivi intermédiaire : l'ECRI demande que soient appliquées en priorité jusqu'à trois recommandations et invite l'Etat membre concerné à lui rendre compte des mesures prises en ce sens dans les deux ans suivant la publication du rapport. En 2013, elle a publié des conclusions sur la mise en œuvre des recommandations prioritaires inscrites dans ses rapports sur l'Albanie, l'Autriche, l'Estonie et le Royaume-Uni (publiés en mars 2010), la France, la Géorgie, la Pologne et « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (publiés en juin 2010).

4. L'ECRI a débuté son cinquième cycle de monitoring par pays en 2013. Ce cycle sera axé sur certains sujets appelant une analyse approfondie dans tous les Etats membres : questions législatives, discours de haine, violence raciste, homophobe et transphobe, et politiques d'intégration. En outre, chaque rapport traitera d'un certain nombre de sujets propres à chaque pays. Par le biais de ces thèmes, l'ECRI abordera toutes les autres grandes questions « de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie, d'antisémitisme ou d'intolérance », dans les pays concernés. Les recommandations intermédiaires qui n'auront pas été mises en œuvre ou qui ne l'auront été que partiellement au cours du quatrième cycle feront aussi l'objet d'un suivi. Pour finir, dans le cadre de sa mission de suivi de l'intolérance envers les groupes vulnérables, l'ECRI peut traiter de la discrimination à l'égard des communautés LGBT dans la partie réservée aux questions concernant spécifiquement le pays.

5. Afin d'obtenir la vision la plus détaillée et complète possible de la situation, une visite de contact est organisée préalablement à l'élaboration de chaque nouveau rapport. Les visites sont l'occasion pour les rapporteurs de l'ECRI de rencontrer des responsables travaillant dans les différents ministères et administrations publiques concernés par les questions relevant du mandat de l'ECRI. Elles leur permettent aussi de rencontrer des représentants d'ONG actives dans le domaine ainsi que des experts indépendants et toute autre personne compétente en matière de lutte contre le racisme et l'intolérance.

6. En 2013, l'ECRI a publié sept rapports dans le cadre du quatrième cycle de monitoring. Les rapports sur l'Irlande et le Liechtenstein ont été publiés le 19 février, ceux sur la Finlande, le Portugal et Saint-Marin le 9 juillet et ceux sur Malte, la République de Moldova, les Pays-Bas et la Fédération de Russie le 15 octobre.

7. Tous les rapports publiés en 2013 ont été traduits dans la ou les langues nationales des pays concernés, et des mesures ont été prises afin de veiller à leur diffusion la plus large possible auprès des partenaires à l'intérieur du pays.

8. Les rapports de l'ECRI ont fait l'objet d'une couverture médiatique considérable. Les réactions qu'ils suscitent montrent à quel point ils sont d'actualité et à quel point il est urgent d'assurer un suivi des recommandations.

9. En 2013, l'ECRI a effectué sept visites de contact en Allemagne, en Belgique, en Bulgarie, en Roumanie, en Slovaquie, en Slovénie et en Suisse.

10. Pour maintenir ce rythme de visites et la qualité du travail qu'elle doit fournir en vertu de son Statut, l'ECRI a besoin d'un secrétariat disposant de ressources et de compétences suffisantes.

2. Les travaux sur des thèmes généraux

Recommandations de politique générale

11. Les recommandations de politique générale de l'ECRI, qui constituent le deuxième volet de ses activités statutaires, sont destinées aux gouvernements de l'ensemble des Etats membres et portent sur des aspects particulièrement préoccupants de la lutte contre le racisme et l'intolérance. Elles proposent des lignes directrices dont les responsables de l'élaboration de stratégies, de programmes et de projets nationaux sont invités à s'inspirer.

12. En 2013, l'ECRI a constitué des groupes de travail pour commencer à travailler sur deux nouvelles recommandations de politique générale relatives au discours de haine et aux immigrés en situation irrégulière.

3. Les relations avec la société civile

13. La lutte contre le racisme et l'intolérance ne peut être efficace que si l'on arrive à faire passer le message dans la société toute entière. A cet égard, la sensibilisation du grand public et une stratégie de communication adaptée sont essentielles. L'ECRI attache une grande importance à ce troisième volet de ses activités statutaires.

14. Des membres de l'ECRI participent et contribuent régulièrement à des événements organisés par des ONG.

Organisation de tables rondes nationales dans les Etats membres

15. Un outil important pour faciliter le dialogue entre les acteurs étatiques et non étatiques sur les questions liées à la lutte contre le racisme et l'intolérance consiste en l'organisation par l'ECRI de tables rondes nationales à la suite de la publication de ses rapports spécifiques à chaque pays. Ces tables rondes sont destinées aux divers acteurs de la société civile ainsi qu'aux représentants des autorités et ont pour but de discuter de la meilleure façon de promouvoir la mise en œuvre des recommandations de l'ECRI.

16. Deux tables rondes ont été organisées en 2013. La première, tenue le 7 octobre au Monténégro, était organisée en coopération avec le Défenseur des droits de l'homme et des libertés (médiateur). La deuxième a eu lieu le 6 novembre en Suède avec l'ombudsman suédois pour l'égalité. Ces tables rondes ont permis de rendre les travaux de l'ECRI plus visibles et de renforcer les effets des recommandations adressées au Monténégro et à la Suède.

Stratégie de communication

17. Des activités comme la publication des rapports par pays, les visites dans les pays, le séminaire avec les organes nationaux spécialisés, les tables rondes organisées au Monténégro et en Suède ont retenu toute l'attention des médias.

4. Coopération avec les organes nationaux spécialisés dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale

18. Les organes nationaux spécialisés sont des partenaires stratégiques pour l'ECRI. Ils ont tenu, les 30 et 31 mai 2013 à Strasbourg, un séminaire sur les problèmes rencontrés dans le cadre institutionnel et budgétaire actuel, en particulier leur

indépendance et leur efficacité. Les participants au séminaire représentaient la quasi-totalité des organes nationaux spécialisés des Etats membres ainsi que les médiateurs nationaux et un certain nombre d'organisations internationales.

5. Autres activités

19. L'ECRI a examiné, à la demande des autorités géorgiennes, le projet de loi géorgienne sur l'élimination de toutes les formes de discrimination et rendu son avis en octobre.

20. Le Mexique a fait une demande de statut d'observateur auprès de l'ECRI en 2013. Celle-ci a décidé, en décembre, de demander au Comité des Ministres d'y répondre favorablement. Son Secrétariat a participé à la Conférence internationale pour l'inclusion sociale et la non-discrimination organisée par le Conseil national pour la prévention de la discrimination du Mexique (CONAPRED) en juin à Mexico.

21. Le vice-président de l'ECRI a participé à une conférence sur la lutte contre le racisme organisée par la Coalition européenne des Villes contre le Racisme à Nancy les 17 et 18 octobre et le Secrétariat de l'ECRI a assisté à la première conférence IDAHO (Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie), organisée par le Gouvernement des Pays-Bas à La Haye les 15 à 17 mai.

22. Lors de sa 62^e réunion plénière tenue du 3 au 6 décembre, l'ECRI a organisé des élections aux fonctions de président, de vice-présidents (deux) et de membres du Bureau (deux). M. Christian Ahlund (membre au titre de la Suède) a été élu président pour deux ans ; Mme Barbara John (membre au titre de l'Allemagne) a été élue première vice-présidente pour un an et M. Marc Leyenberger (membre au titre de la France) a été élu deuxième vice-président pour la même période. M. Jean-Paul Lehnens (membre au titre du Luxembourg) et M. Daniel Thürer (membre au titre de la Suisse) ont été élus membres du Bureau pour deux ans. Ils ont pris leurs fonctions le 1^{er} janvier 2014.

Coopération avec les instances concernées du Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales

Conseil de l'Europe

1. Le Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et l'ECRI ont tenu une réunion commune en juin 2013 à Strasbourg qui a contribué à renforcer la coordination entre les trois mécanismes de suivi du point de vue des visites communes dans les pays et des activités de suivi, comme les tables rondes. A titre d'exemple, une délégation de l'ECRI et une délégation du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales se sont rendues ensemble en Bulgarie du 10 au 15 novembre en vue de l'élaboration de leurs rapports de monitoring respectifs. De plus, le calendrier des réunions plénières des trois organes de suivi a été harmonisé aux fins de discussions et d'échanges de vues communs. Un service des politiques et des normes antidiscrimination coordonne les secrétariats de l'ECRI, de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et de la Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires.

2. L'Assemblée parlementaire (APCE) et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (le Congrès) sont représentés aux réunions plénières de l'ECRI et contribuent aux travaux de la commission. De même, l'ECRI contribue aux travaux et aux manifestations de ces organes. A titre d'exemple, on peut citer l'audition de la Commission de l'APCE sur l'égalité et la non-discrimination organisée en juin à Strasbourg. L'ECRI a des échanges de vues périodiques avec le Commissaire aux droits de l'homme dont le Bureau a contribué à son séminaire avec les organes nationaux spécialisés tenu les 30 et 31 mai à Strasbourg.

3. La Présidente et les membres de l'ECRI ont pris part à une conférence à haut niveau sur la lutte contre le racisme en Europe en novembre à Erevan dans le cadre de la présidence arménienne du Comité des Ministres. La vice-présidente de l'ECRI a en outre contribué au débat thématique du Comité des Ministres sur la montée des extrémismes organisé le 17 septembre à Strasbourg.

4. De manière générale, l'ECRI est tenue régulièrement informée des travaux des autres organes du Conseil de l'Europe traitant de questions ayant un lien avec le racisme et l'intolérance. Son Secrétariat fournit à ces organes des informations sur les activités de l'ECRI.

Organisation des Nations Unies

Examen périodique universel

5. En 2013, l'ECRI a contribué au 19^e examen périodique universel par ses rapports sur les pays. En janvier, un membre de l'ECRI a pris part à une manifestation en marge de la 15^e session de l'examen périodique universel sur la question de l'intégration sociale des groupes vulnérables.

Conventions de l'Onu

6. Les rapports de l'ECRI font régulièrement référence à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. L'ECRI encourage aussi les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à faire une déclaration, comme le prévoit l'article 14 de la Convention susmentionnée, permettant à des personnes ou à des groupes de personnes de soumettre des pétitions au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD). Un membre du CERD a pris part à la table ronde sur la lutte contre le racisme, la xénophobie, la discrimination et l'intolérance à l'égard des demandeurs d'asile et des réfugiés en Europe mentionnée au paragraphe 8.

Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH)

7. L'ECRI est régulièrement invitée à participer à diverses réunions organisées par le HCDH et à soumettre des contributions en fonction de ses travaux de suivi et thématiques. Le HCDH est aussi régulièrement invité aux manifestations de l'ECRI. La présidente de l'ECRI a assisté, en novembre à New York, à une réunion d'experts sur la question du racisme sur l'internet et dans les médias sociaux, organisée par le rapporteur spécial de l'Onu sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée. Le chef de la section antidiscrimination du HCDH a pris part, en mai à Strasbourg, au séminaire de l'ECRI avec les organes nationaux spécialisés et en novembre à la table ronde sur les demandeurs d'asile et les réfugiés. Le Secrétariat de l'ECRI a assisté à la septième réunion de coordination du Conseil de l'Europe et du HCDH tenue en novembre 2013 à Strasbourg.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

8. L'ECRI travaille étroitement avec le HCR, particulièrement grâce à la Représentation du HCR auprès des institutions européennes à Strasbourg. Elle reçoit régulièrement des contributions du HCR pour ses visites dans les pays, les tables rondes et diverses questions juridiques. En novembre, l'ECRI et le HCR, avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, ont organisé une table ronde à Strasbourg sur la lutte contre le racisme, la xénophobie, la discrimination et l'intolérance à l'égard des demandeurs d'asile et des réfugiés en Europe.

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

9. L'ECRI et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH) continuent de s'inviter à participer à leurs conférences et réunions respectives. Le BIDDH/OSCE est systématiquement invité et prend part aux tables rondes nationales de l'ECRI.

10. Le BIDDH/OSCE et l'ECRI continuent d'attacher une importance particulière à la lutte contre le crime de haine, sujet d'intérêt commun dans le contexte également du cinquième cycle de monitoring de l'ECRI, axé notamment sur le discours de haine et la violence raciste. Les deux organes coopèrent et profitent de leur expertise et initiatives dans ce domaine : rapports par pays et recommandations de politique générale de l'ECRI, compilations par le BIDDH de données intitulées Infractions motivées par la haine dans la région de l'OSCE – incidents et réactions : rapports annuels.

11. Le BIDDH a contribué à l'organisation de la table ronde mentionnée au paragraphe 8.

Union européenne

Commission européenne

12. La Direction Egalité et la Direction Droits fondamentaux et Citoyenneté de l'Union qui relèvent de la Direction générale Justice de la Commission européenne et le Secrétariat de l'ECRI se tiennent mutuellement informés des développements importants dans leurs travaux et échangent des informations sur les sujets d'intérêt commun. Un représentant de la Direction Droits fondamentaux et Citoyenneté de l'Union a présenté à l'ECRI les tout derniers développements concernant la Décision-cadre 2008/913/JAI du Conseil sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal. Le Secrétariat de l'ECRI a formulé des observations au sujet du projet de lignes directrices de l'UE sur la liberté de religion et de conviction, adopté en juin.

Agence des droits fondamentaux (FRA)

13. La coopération entre l'ECRI et la FRA s'est poursuivie en 2013. Dans ses rapports, l'ECRI renvoie régulièrement aux travaux de la FRA, en particulier à l'enquête MIDIS. La coopération a aussi pris la forme d'échange d'informations et de participation à des manifestations. Des représentants de la FRA ont en particulier pris part et contribué au séminaire de l'ECRI avec les organes nationaux spécialisés. Le Secrétariat de l'ECRI a participé à la Conférence des droits fondamentaux

intitulée « Combattre les crimes de haine dans l'UE » organisée par la FRA en décembre à Vilnius.

Déclaration commune

14. L'ECRI, la FRA et le BIDDH/OSCE ont publié une déclaration commune le 21 mars à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Autres

15. En 2013, l'ECRI a poursuivi sa coopération avec le Réseau européen des organes pour la promotion de l'égalité (EQUINET). Ses rapports renvoient régulièrement aux études EQUINET. Le président et le directeur exécutif d'EQUINET ont participé au séminaire de l'ECRI avec les organes nationaux spécialisés.

Annexe I²

Composition de l'ECRI

Nom	Membre au titre du pays suivant	Date d'expiration du mandat
Monsieur Christian ÅHLUND	Suède	24 mai 2015
Monsieur Jovan ANANIEV	« l'ex-République yougoslave de Macédoine »	5 février 2018
Madame Raluca BESTELIU	Roumanie	31 décembre 2017
Monsieur Sinisa BJEKOVIC	Monténégro	9 décembre 2018
Monsieur Thomas BÜCHEL	Liechtenstein	18 mai 2014
Monsieur Tonio ELLUL	Malte	17 novembre 2014
Madame María ELOSEGUI ITXASO	Espagne	31 décembre 2017
Monsieur Vitaliano ESPOSITO	Italie	31 décembre 2017
Monsieur Michael FARRELL	Irlande	23 novembre 2016
Monsieur Gilberto FELICI	Saint-Marin	11 juin 2018

² Tous les tableaux de cette annexe reflètent la situation au 31 décembre 2013.

Nom	Membre au titre du pays suivant	Date d'expiration du mandat
Monsieur Fernando FERREIRA RAMOS	Portugal	31 décembre 2017
Monsieur Lauri HANNIKAINEN	Finlande	31 décembre 2017
Madame Nadejda HRIPTIEVSCHI	Moldova	15 septembre 2018
Madame Vasilika HYSI	Albanie	31 décembre 2017
Monsieur Rovshan ISMAYILOV	Azerbaïdjan	31 décembre 2017
Monsieur Dalibor JÍLEK	République Tchèque	31 décembre 2017
Madame Barbara JOHN	Allemagne	31 décembre 2017
Monsieur Imre JUHÁSZ	Hongrie	31 décembre 2017
Monsieur Vigen KOCHARYAN	Arménie	31 décembre 2017
Monsieur Baldur KRISTJÁNSSON	Islande	31 décembre 2017
Madame Kristine KRUMA	Lettonie	12 juin 2017
Madame Mojca KUCLER DOLINAR	Slovénie	31 décembre 2017
Monsieur Volodymyr KULYK	Ukraine	10 décembre 2018

Nom	Membre au titre du pays suivant	Date d'expiration du mandat
Monsieur Gün KUT	Turquie	31 décembre 2017
Monsieur Jean-Paul LEHNERS	Luxembourg	8 février 2016
Monsieur Marc LEYENBERGER	France	21 avril 2014
Monsieur Šarūnas LIEKIS	Lituanie	31 décembre 2017
Madame Ülle MADISE	Estonie	31 décembre 2017
Monsieur Dejan PALIĆ	Croatie	30 juin 2014
Monsieur Andreas PASCHALIDES	Chypre	31 décembre 2017
Monsieur Stelios E. PERRAKIS	Grèce	31 décembre 2017
Madame Vesna RAKIC-VODINELIC	Serbie	6 novembre 2017
Monsieur Predrag RAOSAVLJEVIC	Bosnie-Herzégovine	10 décembre 2018
Monsieur Jacint RIBERAYGUA CAELLES	Andorre	26 septembre 2016
Monsieur Jean-Charles SACOTTE	Monaco	6 décembre 2015
Madame Hendrika SAMSON	Pays-Bas	31 décembre 2017

Nom	Membre au titre du pays suivant	Date d'expiration du mandat
Monsieur François SANT'ANGELO	Belgique	31 décembre 2017
Monsieur Gerald SCHÖPFER	Autriche	27 février 2015
Madame Eva SMITH ASMUSSEN	Danemark	31 décembre 2017
Monsieur Sergey SOKOLOVSKIY	Fédération de Russie	31 décembre 2017
Monsieur Aslak SYSE	Norvège	31 décembre 2017
Monsieur Daniel THÜRER	Suisse	31 décembre 2013
Monsieur George TUGUSHI	Géorgie	31 décembre 2017
Monsieur Michal VAŠEČKA	Slovaquie	31 décembre 2017
Monsieur Blagoy VIDIN	Bulgarie	31 décembre 2017
Monsieur Michael WHINE	Royaume-Uni	17 septembre 2018
Monsieur Mirosław WYRZYKOWSKI	Pologne	2 mai 2017

Suppléants aux membres de l'ECRI

Nom	Suppléant au titre du pays suivant	Date d'expiration du mandat
Madame Doris ANGST	Suisse	31 décembre 2013
Madame Cecilia CARDOGNA	Saint-Marin	11 juin 2018
Monsieur Patrick CHARLIER	Belgique	31 décembre 2017
Monsieur Stanislav DANIEL	Slovaquie	31 décembre 2017
Monsieur Régis DE GOUTTES	France	21 avril 2014
Monsieur Saša GAJIN	Serbie	6 novembre 2017
Madame Carolina HADJIATHANASIOU-SHIAMPTANI	Chypre	31 décembre 2017
Madame Dženana HADŽIOMEROVIĆ	Bosnie-Herzégovine	10 décembre 2018
Madame Ketevan KHUTSISHVILI	Géorgie	31 décembre 2017
Monsieur Oleksiy KRESIN	Lituanie	10 décembre 2018
Monsieur Paul Aarre LAPPALAINEN	Suède	24 mai 2015
Monsieur Alexis MARQUET	Monaco	6 décembre 2015
Madame Merja PENTIKÄINEN	Finlande	31 décembre 2017
Madame Carmen QUESADA ALCALÁ	Espagne	31 décembre 2017

Observateurs de l'ECRI

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Monsieur Boriss CILEVICS

Madame Marietta de POURBAIX-LUNDIN

Monsieur André SCHNEIDER

Saint-Siège

Monsieur Jean-Pierre MACHELON

Commission européenne

Madame Pia LINDHOLM

Bureau de l'ECRI

Madame Eva SMITH ASMUSSEN
Présidente
membre au titre du Danemark

Madame Barbara JOHN
Vice-Présidente
membre au titre de l'Allemagne

Monsieur François SANT'ANGELO
Vice-Président
membre au titre de la Belgique

Monsieur Marc LEYENBERGER
Membre du Bureau
membre au titre de la France

Monsieur Jacint RIBERAYGUA CAELLES
Membre du Bureau
membre au titre d'Andorre

Monsieur Jean-Charles SACOTTE
Membre du Bureau
membre au titre de Monaco

Monsieur Mirosław WYRZYKOWSKI
Membre du Bureau
membre au titre de la Pologne

Annexe II³

Secrétariat de l'ECRI

Monsieur Stephanos STAVROS, Secrétaire exécutif de l'ECRI

Tel: +33 (0) 3 88 41 30 62

Monsieur Pierre MASSON, Chargé de programme

Tel: + 33 (0) 3 88 41 30 08

Monsieur Stefano VALENTI, Responsable des relations extérieures

Tel: +33 (0) 3 90 21 43 28

Madame Camilla TESSENYI, Juriste

Tel: + 33 (0) 3 88 41 30 29

Monsieur Thobias BERGMANN, Chargé de programme

Tel: + 33 (0) 3 90 21 46 19

Monsieur Wolfram BECHTEL, Juriste

Tel: + 33 (0) 3 90 21 58 44

Madame Paula ECK-WALTERS, Documentaliste

Tel: +33 (0) 3 88 41 33 99

Madame Sylvia LEHMANN, Assistante

Tel: +33 (0) 3 88 41 29 64

Madame Lia TSITUSASHVILI, Assistante

Tel: +33 (0) 3 90 21 44 66

Madame Irida VARFI-BOEHRER, Assistante

Tel: +33 (0) 3 88 41 31 57

³ Cette annexe reflète la situation au 31 décembre 2013.

Adresse du Secrétariat

Direction générale II - Démocratie

Direction des Droits de l'Homme et de l'Anti-discrimination

Conseil de l'Europe

67075 STRASBOURG CEDEX

France

Courriel Secrétariat : ecri@coe.int

Fax Secrétariat : 33 (0) 3 88 41 39 87

Annexe III

Réunions tenues par l'ECRI en 2013

Sessions plénières

- 20-22 mars 2013
- 18-21 juin 2013
- 3-6 décembre 2013

Réunions du Bureau

- 19 mars 2013
- 17 juin 2013
- 2 décembre 2013

Réunions du groupe de travail sur les relations avec la société civile

- 19 mars 2013
- 18 juin 2013
- 27 septembre 2013
- 2 décembre 2013

Réunion du groupe de travail sur les migrants irréguliers

- 28 octobre 2013

Réunion du groupe de travail sur le discours de la haine

- 13 décembre 2013

Tables-rondes nationales

- Monténégro: 7 octobre 2013
- Suède: 6 novembre 2013

Séminaire avec des organes nationaux spécialisés dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale : « Les défis que ces organes doivent relever dans le contexte institutionnel et budgétaire actuel »

- 30-31 mai 2013

Table ronde commune ECRI/HCR/BIDDH : “Lutte contre le racisme, la xénophobie, la discrimination et l’intolérance à l’égard des demandeurs d’asile et des réfugiés en Europe”

- 19 novembre 2013

Réunions des groupes de travail CBC

Préparation des visites de contact :

- CBC 1: 18 janvier 2013
- CBC 1: 19 juillet 2013
- CBC 2: 25 janvier 2013
- CBC 4: 6 septembre 2013
- CBC 5: 17 septembre 2013

Amendements :

- CBC 1: 19 juin 2013
- CBC 2: 20 mars 2013
- CBC 2: 18 juin 2013
- CBC 3: 3 décembre 2013
- CBC 7: 20 mars 2013
- CBCad hoc 2: 3 décembre 2013

Suivi intermédiaire :

- CBC 2: 3 décembre 2013
- CBC 3: 21 mars 2013
- CBC 3: 4 décembre 2013
- CBC 4: 19 juin 2013
- CBC 5: 4 décembre 2013
- CBC 6: 19 juin 2013
- CBC 7: 4 décembre 2013
- CBC 8: 20 juin 2013
- CBC 9: 19 juin 2013
- CBC 9: 21 juin 2013

Visites de contact

- | | |
|--------------|---------------------|
| • Belgique: | 11-15 mars 2013 |
| • Bulgarie: | 11-15 novembre 2013 |
| • Allemagne: | 10-15 mars 2013 |
| • Roumanie: | 3-8 mars 2013 |
| • Slovaquie: | 3-8 novembre 2013 |
| • Slovénie: | 21-26 avril 2013 |
| • Suisse: | 20-25 octobre 2013 |

Annexe IV

Liste des publications⁴

- Recommandation de politique générale n° 1 de l'ECRI: La lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance (Strasbourg, 4 octobre 1996)
- Recommandation de politique générale n° 2 de l'ECRI: Les organes spécialisés dans la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance au niveau national (Strasbourg, 13 juin 1997)
- Recommandation de politique générale n° 3 de l'ECRI : La lutte contre le racisme et l'intolérance envers les Roms/Tsiganes (Strasbourg, 6 mars 1998)
- Recommandation de politique générale n° 4 de l'ECRI : Enquêtes nationales sur l'expérience et la perception de la discrimination et du racisme par les victimes potentielles (Strasbourg, 6 mars 1998)
- Recommandation de politique générale n° 5 de l'ECRI: La lutte contre l'intolérance et les discriminations envers les musulmans (Strasbourg, 27 avril 2000)
- Recommandation de politique générale n° 6 de l'ECRI: La lutte contre la diffusion de matériels racistes, xénophobes et antisémites par l'internet (Strasbourg, 15 décembre 2000)
- Recommandation de politique générale n° 7 de l'ECRI : la législation nationale pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale (Strasbourg, 13 décembre 2002)

⁴. Les publications qui sont périmées ne figurent plus sur cette liste.

- Recommandation de politique générale n° 8 de l'ECRI : Lutter contre le racisme tout en combattant le terrorisme (Strasbourg, 8 juin 2004)
- Recommandation de politique générale n° 9 de l'ECRI : La lutte contre l'antisémitisme (Strasbourg, 9 septembre 2004)
- Recommandation de politique générale n°10 de l'ECRI : Lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans et à travers l'éducation scolaire (Strasbourg, 21 mars 2007)
- Recommandation de politique générale n°11 de l'ECRI : La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans les activités de la police (Strasbourg, 4 octobre 2007)
- Recommandation de politique générale n°12 de l'ECRI : Lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans le domaine du sport (Strasbourg, 19 mars 2009)
- Recommandation de politique générale n°13 de l'ECRI : La lutte contre l'anti-tsiganisme et les discriminations envers les Roms (Strasbourg, 19 septembre 2011)
- Recommandation de politique générale n°14 de l'ECRI : La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le monde du travail (Strasbourg, 25 septembre 2011)
- Approche pays par pays de l'ECRI:

→ Premier cycle :

- Volume I (Strasbourg, septembre 1997)
- Volume II (Strasbourg, mars 1998)
- Volume III (Strasbourg, 15 juin 1998)
- Volume IV (Strasbourg, 26 janvier 1999)
- Volume V (Strasbourg, 13 mars 1999)
- Volume VI (Strasbourg, 24 mai 1999)
- Volume VII (Strasbourg, 9 novembre 1999)

→ Deuxième cycle :

- Albanie (Strasbourg, 3 avril 2001)
- Andorre (Strasbourg, 15 avril 2003)
- Arménie (Strasbourg, 8 juillet 2003)
- Autriche (Strasbourg, 3 avril 2001)
- Azerbaïdjan (Strasbourg, 15 avril 2003)
- Belgique (Strasbourg, 21 mars 2000)
- Bulgarie (Strasbourg, 21 mars 2000)
- Croatie (Strasbourg, 3 juillet 2001)
- Chypre (Strasbourg, 3 avril 2001)
- République Tchèque (Strasbourg, 21 mars 2000)
- Danemark (Strasbourg, 3 mars 2001)
- Estonie (Strasbourg, 23 avril 2002)
- Finlande (Strasbourg, 23 juillet 2002)
- France (Strasbourg, 27 juin 2000)
- Géorgie (Strasbourg, 23 avril 2002)
- Allemagne (Strasbourg, 3 juillet 2001)
- Grèce (Strasbourg, 27 juin 2000)
- Hongrie (Strasbourg, 21 mars 2000)
- Islande (Strasbourg, 8 juillet 2003)
- Irlande (Strasbourg, 23 avril 2002)
- Italie (Strasbourg, 23 avril 2002)
- Lettonie (Strasbourg, 23 juillet 2002)
- Liechtenstein (Strasbourg, 15 avril 2003)
- Lituanie (Strasbourg, 15 avril 2003)
- Luxembourg (Strasbourg, 8 juillet 2003)
- Malte (Strasbourg, 23 juillet 2002)
- Moldova (Strasbourg, 15 avril 2003)
- Pays-Bas (Strasbourg, 13 novembre 2001)
- Norvège (Strasbourg, 27 juin 2000)
- Pologne (Strasbourg, 27 juin 2000)
- Portugal (Strasbourg, 4 novembre 2002)
- Roumanie (Strasbourg, 23 avril 2002)
- Fédération de Russie (Strasbourg, 13 novembre 2001)
- Saint-Marin (Strasbourg, 4 novembre 2003)
- Slovaquie (Strasbourg, 27 juin 2000)
- Slovénie (Strasbourg, 8 juillet 2003)
- Espagne (Strasbourg, 8 juillet 2003)

- Suède (Strasbourg, 15 avril 2003)
- Suisse (Strasbourg, 21 mars 2000)
- « L'ex-République yougoslave de Macédoine » (Strasbourg, 3 avril 2001)
- Turquie (Strasbourg, 3 juillet 2001)
- Ukraine (Strasbourg, 23 juillet 2002)
- Royaume-Uni (Strasbourg, 3 juillet 2001)
- Compilation des rapports du deuxième cycle (Strasbourg, février 2004)

→ Troisième cycle :

- Albanie (Strasbourg, 14 juin 2005)
- Andorre (Strasbourg, 12 février 2008)
- Arménie (Strasbourg, 13 février 2007)
- Autriche (Strasbourg, 15 février 2005)
- Azerbaïdjan (Strasbourg, 24 mai 2007)
- Belgique (Strasbourg, 27 janvier 2004)
- Bosnie-Herzégovine (Strasbourg, 15 février 2005)
- Bulgarie (Strasbourg, 27 janvier 2004)
- Croatie (Strasbourg, 14 juin 2005)
- Chypre (Strasbourg, 16 mai 2006)
- République Tchèque (Strasbourg, 8 juin 2004)
- Danemark (Strasbourg, 16 mai 2006)
- Estonie (Strasbourg, 21 février 2006)
- Finlande (Strasbourg, 24 mai 2007)
- France (Strasbourg, 15 février 2005)
- Géorgie (Strasbourg, 13 février 2007)
- Allemagne (Strasbourg, 8 juin 2004)
- Grèce (Strasbourg, 8 juin 2004)
- Hongrie (Strasbourg, 8 juin 2004)
- Islande (Strasbourg, 13 février 2007)
- Irlande (Strasbourg, 24 mai 2007)
- Italie (Strasbourg, 16 mai 2006)
- Lettonie (Strasbourg, 12 février 2008)
- Liechtenstein (Strasbourg, 29 avril 2008)
- Lituanie (Strasbourg, 21 février 2006)
- Luxembourg (Strasbourg, 16 mai 2006)
- Malte (Strasbourg, 29 avril 2008)
- Moldova (Strasbourg, 29 avril 2008)

- Monaco (Strasbourg, 24 mai 2007)
- Pays-Bas (Strasbourg, 12 février 2008)
- Norvège (Strasbourg, 27 janvier 2004)
- Pologne (Strasbourg, 14 juin 2005)
- Portugal (Strasbourg, 13 février 2007)
- Roumanie (Strasbourg, 21 février 2006)
- Fédération de Russie (Strasbourg, 16 mai 2006)
- Saint-Marin (Strasbourg, 29 avril 2008)
- Serbie (Strasbourg, 29 avril 2008)
- Slovaquie (Strasbourg, 27 janvier 2004)
- Slovénie (Strasbourg, 13 février 2007)
- Espagne (Strasbourg, 21 février 2006)
- Suède (Strasbourg, 14 juin 2005)
- Suisse (Strasbourg, 27 janvier 2004)
- « l'ex-République yougoslave de Macédoine »
(Strasbourg, 15 février 2005)
- Turquie (Strasbourg, 15 février 2005)
- Ukraine (Strasbourg, 12 février 2008)
- Royaume-Uni (Strasbourg, 14 juin 2005)

→ Quatrième cycle :

- Albanie (Strasbourg, 2 mars 2010)
- Andorre (Strasbourg, 22 mai 2012)
- Arménie (Strasbourg, 9 février 2011)
- Autriche (Strasbourg, 2 mars 2010)
- Azerbaïdjan (Strasbourg, 31 mai 2011)
- Belgique (Strasbourg, 26 mai 2009)
- Bosnie-Herzégovine (Strasbourg, 8 février 2011)
- Bulgarie (Strasbourg, 24 février 2009)
- Croatie (Strasbourg, 25 septembre 2012)
- Chypre (Strasbourg, 31 mai 2011)
- République tchèque (Strasbourg, 15 septembre 2009)
- Danemark (Strasbourg, 22 mai 2012)
- Estonie (Strasbourg, 2 mars 2010)
- Finlande (Strasbourg, 9 juillet 2013)
- France (Strasbourg, 15 juin 2010)
- Géorgie (Strasbourg, 15 juin 2010)
- Allemagne (Strasbourg, 26 mai 2009)
- Grèce (Strasbourg, 15 septembre 2009)

- Hongrie (Strasbourg, 24 février 2009)
 - Islande (Strasbourg, 21 février 2012)
 - Irlande (Strasbourg, 19 février 2013)
 - Italie (Strasbourg, 21 février 2012)
 - Lettonie (Strasbourg, 21 février 2012)
 - Liechtenstein (Strasbourg, 19 février 2013)
 - Lituanie (Strasbourg, 13 septembre 2011)
 - Luxembourg (Strasbourg, 21 février 2012)
 - Malta (Strasbourg, 15 octobre 2013)
 - Moldova (Strasbourg, 15 octobre 2013)
 - Monaco (Strasbourg, 8 février 2011)
 - Monténégro (Strasbourg, 21 février 2012)
 - Pays-Bas (Strasbourg, 15 octobre 2013)
 - Norvège (Strasbourg, 24 février 2009)
 - Pologne (Strasbourg, 15 juin 2010)
 - Portugal (Strasbourg, 9 juillet 2013)
 - Fédération de Russie (Strasbourg, 15 octobre 2013)
 - Saint-Marin (Strasbourg, 9 juillet 2013)
 - Serbie (Strasbourg, 31 mai 2011)
 - Slovaquie (Strasbourg, 26 mai 2009)
 - Espagne (Strasbourg, 8 février 2011)
 - Suède (Strasbourg, 25 septembre 2012)
 - Suisse (Strasbourg, 15 septembre 2009)
 - « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (Strasbourg, 15 juin 2010)
 - Turquie (Strasbourg, 8 février 2011)
 - Ukraine (Strasbourg, 21 février 2012)
 - Royaume-Uni (Strasbourg, 2 mars 2010)
- Actes du Séminaire « Lutter contre le racisme tout en respectant la liberté d'expression » - 16-17 novembre 2006 (Strasbourg, juillet 2007)
 - Statistiques « ethniques » et protection des données dans les pays du Conseil de l'Europe, par Patrick Simon, Institut National d'Etudes Démographiques (Strasbourg, novembre 2007)
-

